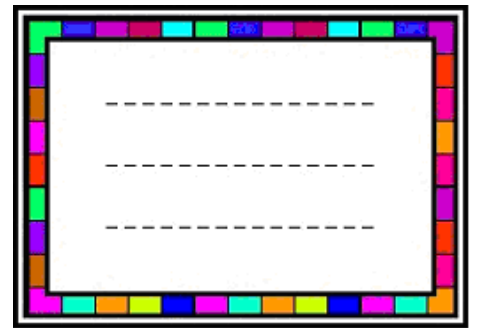




Centre de l'ARCHE



Livret d'accueil du Jardin d'Enfants Centre de l'Arche



Juin 2009

Madame, Monsieur,

Le jardin d'enfants est heureux de vous accueillir. Laissez vous guider à travers ces quelques pages pour comprendre qui nous sommes et comment nous vous proposons d'accompagner votre enfant dans ce chemin de la réadaptation.

Le jardin d'enfant est une petite partie du Centre de l'Arche qui est dédiée à l'accueil et à la prise en charge rééducative des enfants en situation de handicap qui sont âgés de quelques mois à 6 ans. Vous y rencontrerez une équipe composée d'éducatrices, d'infirmières, d'une assistante sociale, d'une puéricultrice, d'une auxiliaire de puériculture, de kinésithérapeutes, d'ergothérapeutes, d'une psychomotricienne, d'une psychologue, de médecins et encore de bien d'autres personnes qui travailleront ensemble au service de votre enfant. Notre objectif est de guider votre enfant dans ses progrès pour le conduire à la plus grande autonomie possible. Vous êtes avec votre enfant au cœur de nos préoccupations, nous nous engageons à nous rendre les plus disponibles possibles pour répondre à vos questions et à vos attentes et permettre à votre enfant de développer ses capacités et ses talents.

Bienvenue au Jardin d'Enfants !

Dr Denis COLIN et l'équipe des soignants et des thérapeutes



Votre enfant au Jardin d'Enfants :

Votre enfant est accueilli parce qu'il souffre d'une pathologie entraînant une situation de handicap ; il peut s'agir

- d'une déficience neurologique : paralysie cérébrale (nouveau mot pour désigner l'infirmité motrice cérébrale), traumatisme du cerveau ou de la moelle épinière, maladie du muscle...
- d'une affection de l'appareil locomoteur (traumatisme, maladie inflammatoires, malformation congénitale...)

Comment ?

- au cours d'une consultation initiale auprès du médecin
- puis lors d'un premier accueil avec vous par l'équipe du Jardin d'Enfants
- enfin l'admission est prononcée, le plus souvent au début de l'automne, mais parfois, si la situation le demande, au cours de l'année.

Pourquoi ?

- bénéficier d'un bilan initial de ses capacités motrices, cognitives, développementales afin de cerner au mieux toutes les dimensions de sa situation de handicap. Ce bilan débouche sur un projet thérapeutique individualisé discuté en équipe qui vous sera présenté lors d'une première synthèse ; les bilans sont ensuite régulièrement refaits pour réactualiser le projet thérapeutique de votre enfant.
- que ses possibilités de développement soient stimulées au travers d'une prise en charge pluridisciplinaire concertée et régulièrement réactualisée.
- que ses difficultés soient compensées en bénéficiant de gestes techniques, d'un appareillage adapté, d'aides techniques permettant d'élargir son champ d'autonomie.
- faciliter sa vie concrète en intervenant sur son environnement (domicile, école...)

Où ?

Le Jardin d'Enfants est une des unités du pôle enfants du Centre de l'Arche qui comprend aussi un service d'hospitalisation complète et un service d'hospitalisation à temps partiel dédié aux enfants âgés de plus de 6 ans. Il dispose par ailleurs d'un plateau technique complet et de toute l'organisation d'un Centre de Médecine Physique et de Réadaptation au service des patients : une unité d'analyse de la marche et du mouvement, un service d'appareillage, un comité de lutte contre la douleur, un comité de lutte contre les infections nosocomiales, un groupe de prévention des escarres, un groupe urgences, des consultations d'orthopédie infantile, de pédiatrie, de cardiologie, d'ORL.....

Le Jardin d'Enfants s'inscrit aussi dans un réseau départemental comprenant

- les services de pédiatrie, de réanimation infantile, de chirurgie infantile du Centre Hospitalier du Mans et des hôpitaux de la région
- le Centre d'Action Médico-Social Précoce hébergé au Centre Hospitalier du Mans
- les pédiatres libéraux et les médecins de PMI du département
- un réseau de dépistage et de prise en charge de l'enfant en situation de handicap : « Grandir ensemble » qui regroupe tous les services et tous les professionnels concernés par l'enfant handicapé.
- des structures et services d'aval : le SESSAD (Service d'éducation et de soins à domicile) du Centre de l'Arche, des établissements médico-sociaux du département (l'Institut d'Education Motrice Joël Guitton à Savigné l'Evêque, l'Institut Médico Educatif Malecot au Mans, l'Institut Médico Educatif L'Eveil à Bouloire), des classes spécialisées.....

Qui sommes nous :



1 - L'infirmière diplômée d'état et l'infirmière puéricultrice :

Elles ont pour mission de favoriser au maximum l'autonomie et l'épanouissement de l'enfant selon son âge et sa pathologie. Leur rôle est éducatif et médical en prodiguant les soins et traitements nécessaires à l'enfant dans un environnement le plus favorable possible.

2 - L'auxiliaire de puériculture :

Elle assure les soins d'hygiène et de confort de l'enfant. Elle aide à l'accomplissement des actes ordinaires de la vie des enfants ayant perdu leur autonomie physique ou mentale d'une façon temporaire ou définitive. Elle collabore avec l'équipe éducative en proposant des activités d'éveil adaptées.



3 - L'éducatrice de jeunes enfants et l'Aide Médico Psychologique :

Elle vous accompagne dans le suivi éducatif et scolaire de votre enfant.

Elle contribue à son éveil en lui proposant des activités adaptées.

Elle assure une stimulation en continuité de l'équipe thérapeutique en ayant un objectif d'autonomie et en respectant les indications spécifiques à chacun.

Elle est à votre écoute et disponible pour partager avec vous toute information ou questionnement.



4- Le kinésithérapeute :

Après une évaluation orthopédique musculaire et fonctionnelle, le kinésithérapeute réalise de façon manuelle et ou technique des actes spécifiques qui ont pour but de prévenir, compenser, améliorer ou restaurer les incapacités neuro-motrices ou respiratoires de votre enfant.

5 - L'ergothérapeute :

L'ergothérapie a pour but de développer l'indépendance et l'autonomie de l'enfant en situation de handicap dans le cadre d'un projet thérapeutique, au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Les missions de l'ergothérapeute sont :

- l'évaluation des capacités/incapacités de l'enfant,
- la rééducation de la fonction du geste (posture, stimulation sensori-motrice...), et des fonctions cognitives (attention, organisation spatiale...),
- la réalisation d'orthèses de main pour faciliter la fonction,
- le choix et la mise en place de compensations (ex : outil informatique, aide technique, installation...),
- les conseils pour l'adaptation architecturale des lieux de vie de l'enfant (au domicile, à l'école...).



6 - La psychomotricienne :



A la demande du médecin, la psychomotricienne effectue un bilan qui détermine la nature de la prise en charge. La psychomotricité inclut des techniques psychosomatiques (relaxation), gymnastiques (exercices d'équilibration et de coordination, manipulation), sportives et artistiques (danse, mime, peinture...).

7- L'orthophoniste :

Elle est chargée d'évaluer et de prendre en rééducation :

- les troubles de l'expression et de la compréhension orale (voix, articulation, parole, langage, compréhension),
- les difficultés de mise en place des pré-requis pour l'acquisition du langage écrit,
- les troubles de déglutition d'origine neurologique.

L'orthophoniste a également un rôle d'information auprès de la famille et de l'équipe éducative.



© SH - Association SPARADRAP

8 - L'orthoptiste :

Ses missions sont le dépistage, la rééducation, la réadaptation des troubles de la vision.

Les séances de rééducation orthoptique permettent de rétablir, en totalité ou en partie, la fonction visuelle défaillante et d'augmenter l'efficacité visuelle en améliorant l'orientation du regard et la localisation visuelle.



9 - Le rôle de l'assistante sociale est étroitement dépendant des contrats de soin et d'accompagnement des enfants et de leur famille, menés par l'équipe pluridisciplinaire, dans le cadre du projet de service, sous la responsabilité du médecin.

Les principales missions de l'assistante sociale au Jardin d'Enfants :

- l'accès aux soins,
- l'accès aux droits sociaux (prestations, scolarisation, orientation en établissement spécialisé etc...)
- l'accompagnement des familles dans leurs démarches administratives
- la proposition d'outils de prévention et de préparation du devenir.

Elle recherche les solutions adaptées et s'assure de la compréhension par les familles des projets engagés, des démarches à effectuer, des objectifs auxquels tendre.

Elle s'assure de la faisabilité des projets en fonction de la situation sociale, familiale, économique et culturelle.



10 - La psychologue :

- vous rencontre après l'arrivée de votre enfant dans le service,
- propose un accompagnement de votre enfant, de sa fratrie ou de vous-même en fonction de la demande,
- assiste aux consultations médicales de votre enfant,
- anime un groupe de parole de parents.



11 - La neuro-psychologue :

Elle évalue :

- les troubles cognitifs et comportementaux suite à une lésion cérébrale ou autres troubles neurologiques,
- les capacités préservées et les pré-requis scolaires,
- apporte des conseils aux équipes et à la famille.



12 - L'ortho-prothésiste :

Il réalise les appareillages (orthèses, prothèses et petits appareillages) prescrits par le médecin.



- Les Horaires : Le service est ouvert de 8h30 à 17h15. Votre enfant sera accueilli dans le service pour une ou plusieurs séances de rééducation.
- L'Accueil : Une première rencontre est proposée avec une infirmière et un membre de l'équipe. Cet entretien permet de constituer le dossier d'accueil et ainsi recueillir les informations nécessaires à la prise en charge de votre enfant.
- Les thérapeutes : Suite à ce premier entretien, vous rencontrerez la psychologue et les différents thérapeutes intervenants auprès de votre enfant. L'assistante sociale pourra être sollicitée si besoin.
- Les séances : Lors des premières séances, vous pourrez accompagner votre enfant afin qu'il se sente en confiance. Puis progressivement, votre enfant travaillera seul avec le thérapeute. Vous pourrez solliciter les professionnels pour un rdv et parler du suivi de votre enfant dès que vous en sentirez le besoin.
- Le transport : Il peut être assuré par vous-même ou par une société de transport (prise en charge par l'assurance maladie). Dans ce cas, nous vous demandons de nous transmettre les coordonnées de la société d'ambulance que vous avez choisie et de nous prévenir en cas de changement. Merci de nous préciser aussi toutes les personnes susceptibles de venir chercher votre enfant dans le service.
- Les médicaments : dès l'entrée, apportez nous l'ordonnance du traitement en cours. Merci de nous signaler au plus vite tout changement. Les médicaments seront fournis par vos soins. Merci de laisser les médicaments dans leur emballage d'origine par souci de sécurité.



OUI



NON

- Les absences : Si votre enfant présente de la fièvre ou une maladie contagieuse, pour son confort et celui des autres enfants, il doit rester se reposer à la maison et sera suivi par son médecin traitant. Merci de nous prévenir en cas d'absence.
- Les vacances : L'organisation des vacances et les modalités de fermeture du service vous seront communiquées au plus tôt.

Suivi de l'enfant :

Le suivi médical :

Votre enfant sera vu en consultation au moins deux fois par an, pour faire le point sur son évolution. Cela permettra de faire une synthèse avec les différents thérapeutes. Le médecin ainsi que l'équipe restent à votre disposition entre ces deux consultations, sur rendez-vous.

Le suivi scolaire :

Certains enfants du service sont accueillis dans des écoles maternelles proches de leur domicile. Les éducatrices s'y rendent une à deux fois par an, parfois accompagnées d'un thérapeute, pour réaliser une synthèse avec les enseignants et accompagner le projet scolaire.

Informations Pratiques :

Si votre enfant a un « doudou » ou une tétine il peut les garder le temps d'être en confiance et rassuré au jardin d'enfants. Une boîte à doudou est à l'entrée du service et il pourra ensuite les y déposer.

Il est préférable de prévoir des vêtements amples et faciles à retirer pour les séances de rééducation.

Chaque enfant aura un petit sac personnel, type sac à dos, avec une tenue de rechange, qu'il apportera à chaque séance.

Un carnet de liaison vous sera fourni à l'entrée dans le service pour faciliter les échanges et la transmission des informations. Il devra être à chaque fois dans le sac de votre enfant.

Pour la collation du matin et le goûter nous vous précisons que les laitages, gâteaux et boissons sont fournis par le service.

Vous pouvez téléphoner à tout moment dans le service pour nous transmettre une information ou demander des renseignements.

Pour nous contacter :

CENTRE de l'ARCHE : 02 43 51 72 72

Le Jardin d'enfants : Faire le numéro du Centre et demander le poste : 4071

Secrétariat Médical : 02 43 51 72 70

Secrétariat du Service Social : 02 43 51 72 63

Pour tout problème médical appeler la ligne directe infirmière : 02 43 51 72 97



Charte de l'enfant hospitalisé



L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.



Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.



On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela n'entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modes de faire propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.



Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.



On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au maximum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.



Les enfants ne doivent pas être admis dans les services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives, adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.



L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.



L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.



L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.



L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.